



Flash inf

Spécial élections

La CGT des Voies Navigables



Quelles sont les revendications de la CGT ?

2013, mise en place de l'EPA de VNF, a été une année marquée par l'austérité : réduction de 121 ETP et à nouveau une baisse prévue en 2014. S'ajoute les décisions du Gouvernement : gel du point d'indice pour les personnels et frein sur les rémunérations des salariés de VNF, réforme des retraites avec une baisse des pensions.

**Missions, salaires, retraites, emplois, conditions de travail, logements de service....
Tous sont soumis au sceau de l'austérité !!**

Votez CGT, c'est avant tout avoir des exigences revendicatives pour améliorer sa situation au travail et défendre ses intérêts catégoriels et sa carrière ; la CGT vous propose d'être acteur de son cahier revendicatif !

Les missions d'exploitation, de maintenance et d'ingénierie

tout le monde est acquis à la relance de la voie d'eau et VNF doit assurer ces missions de service public de la voie d'eau : principalement l'entretien, la maintenance, l'exploitation, la surveillance, la sécurité des ouvrages et de la navigation.

La CGT s'oppose à la logique d'externalisation et de privatisation de certaines missions ; c'est pourtant ce que la direction a choisi de faire à travers les contrats de partenariats publics privé pour la reconstruction des 29 barrages manuels en cours sur l'Aisne et la Meuse. C'est de l'emploi public en moins... et seule la CGT, en votant contre au CA, a dénoncé la perversité des PPP ; ne perdons pas de vue les 4 millions € votés au dernier CA de VNF pour indemniser les deux majors du BTP (Bouygues et VINCI) suite à l'arrêt du PPP du canal SNE.

La CGT exige le retour de ces missions dans le service public de la voie d'eau. Les compétences au sein de VNF existent, tant pour l'analyse technique que pour l'expertise en appui des services du CETMEF. Les missions d'exploitation, de maintenance et administratives sont à reconquérir et à développer pour la relance de la voie d'eau ce qui suppose des moyens renforcés.



Les métiers de la maintenance

Ils sont exercés aujourd'hui par les Ouvriers des Parcs et Ateliers (OPA). Ce statut particulier permet de recruter des personnels sous statut public sur des qualifications techniques nécessaires au service public rendu à l'utilisateur de la voie d'eau. Electricien, mécanicien, soudeur, informaticien, automaticien, chaudronnier et bien d'autres encore font la richesse de notre savoir à VNF. Quelle évolution de carrière pour les OPA s'il n'y a plus de recrutement d'OPA sur les emplois de maintenance ?

L'emploi

2013 a été une année difficile pour l'emploi à VNF. Un accord emploi, signé par la CFDT et l'UNSA, qui n'a pas protégé les ETP comme elles le laissent entendre, a accompagné les orientations du contrat de performances Etat/VNF, faisant jouer la productivité liée à l'automatisation des écluses contre l'emploi (la réduction de 121 ETP au 1er janvier 2013 est un mauvais signal de VNF).

La CGT revendique des recrutements sous statut public en conformité avec le cadrage des emplois et le statut juridique de l'Établissement. La ténacité de la CGT aura permis le recrutement de 25 OPA en 2013, mais il n'y a aucune visibilité pour après !!!



La retraite et protection sociale

La CGT continue de mener campagne contre la réforme du Gouvernement, et revendique une retraite à taux plein après 40 années de cotisation et un âge de départ à 60 ans. Pour la CGT, la retraite est l'affaire de toutes les générations ce qui suppose d'inverser la logique de la réforme qui joue contre les jeunes.

Pour la CGT, une prise en compte de la pénibilité est incontournable pour que justice soit rendue aux personnels et salariés concernés. La réforme prétend apporter des réponses par le cumul de points par année exposées, mais en réalité elle est trop limitée.

La CGT exige le maintien du service actif, en y intégrant une bonification de 25% des années passées à ce titre, comme réparation. Les missions exercées par les personnels de VNF sont pénibles et dangereuses.



Les salaires

Le gel du point d'indice pour les fonctionnaires et la non-revalorisation de la grille des salaires pour les OPA perdurent. Le pouvoir d'achat est en baisse constante pour les personnels et les salariés.

La CGT exige une embauche à 1700€ brut pour le premier niveau de grille fonction publique et convention collective VNF et une meilleure reconnaissance des qualifications pour tous.

La CGT revendique l'attribution de la PTETE ou prime de métiers, à tous les personnels d'un montant de 5 000 € (prime attribuée à l'ensemble des corps de catégories C et B exploitation ainsi qu'aux OPA).

www.cgtnvf.fr

la
cgt



Les conditions de travail

L'engagement de la CGT dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité est total pour l'amélioration des conditions de travail des personnels et salariés de VNF. Cela suppose une réelle volonté de développer la médecine de prévention, l'hygiène et la sécurité au travail. Les prérogatives des CHSCT sont des appuis pour gagner des améliorations concrètes au quotidien, de la qualité de vie au travail et de bonnes conditions de travail.

Cela passe obligatoirement par des recrutements pour renforcer les équipes, et répondre aux exigences de services public (travail programmé, astreinte, heures supplémentaires, missions de nuit et de travail posté...). L'organisation du travail et le management doivent permettre aux encadrants de respecter les garanties minimales de temps et de charges de travail.

Les logements de service

Les logements en NAS ne sont pas des privilèges. Ils ne sont pas gratuits, ils sont assujettis à des astreintes, à des disponibilités bien au-delà des horaires de travail, à une présence obligatoire pour être joignable à toute heure de la nuit, week-end et jours fériés, et ils sont soumis à l'impôt sur le revenu (avantage en nature). Un service public de la voie d'eau ambitieux nécessite de loger ses personnels et salariés.

La CGT exige le maintien du bénéfice de la NAS à tous les personnels et salariés de VNF pouvant en bénéficier. Pour les logements ne pouvant bénéficier de la NAS, nous exigeons le reclassement de ces derniers en logements sociaux.

Votez CGT le 3 décembre, c'est une garantie pour vos revendications